

## À L'AFFÛT

# 44 centimes/l pour l'éleveur avec cette brique de lait

«**L**es éleveurs vous disent merci ! » Tel est le nom de la nouvelle marque de lait lancée par Intermarché, le 6 février. Avec elle, les producteurs de la laiterie de Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique), qui appartient au groupe Agromousquetaires, ont réussi un joli coup : se faire payer une partie de leur lait 440 €/1 000 l, soit 0,44 € par brique vendue en rayon. La moitié de son prix de vente.

### 5 MILLIONS DE LITRES

Seulement 136 éleveurs sont pour l'instant concernés, sur les 400 partenaires de la laiterie. Dans le détail de la facturation, tous sont payés au même prix de 330 €/1 000 l. La différence due aux producteurs engagés, pour la part commercialisée sous la nouvelle marque, est versée sur un fond puis redistribuée une fois l'an, au prorata de leurs livraisons



Comme l'annonce l'emballage, la moitié du prix revient à l'éleveur. Le reste à la laiterie (22,52 %) au magasin (21,98 %) et à l'État (5,5 %).

totales. Cinq millions de litres vont être écoulés sous cette nouvelle bannière, soit 10 % de la production du groupement créé pour l'occasion. C'est peu, mais l'enseigne assure qu'elle n'hésitera pas à viser plus haut, si la clientèle répond favorablement. Et la démarche devrait par ailleurs être étendue au beurre et à la crème d'ici à la fin du premier semestre 2018.

Si cette initiative ne calme pas la

grogne des agriculteurs de l'Ouest vis-à-vis des distributeurs (lire page 23), les éleveurs de la laiterie Saint-Père s'en satisfont. « Cette brique de lait, ce n'est pas que les 0,44 €, confie l'un d'eux. C'est aussi une fierté et une reconnaissance. Quand j'ai posé celle à mon effigie sur la table et que j'ai vu les yeux de mes filles, je me suis dit : voilà, c'est au moins ça de réussi ! »

**Alain Cardinaux**

## Farines et céréales Pour la fin des taxes

SEBASTIEN CHAMPION



« Impôts à faible rendement... Coûteux pour la douane... Qui ont perdu tout leur sens dans le cadre du marché unique... » Dans son dernier rapport annuel, publié le 7 février 2018, la Cour des comptes dresse un triste bilan des taxes sur les farines et les céréales. Sa recommandation : les supprimer. Une position soutenue par les producteurs de grains de la Coordination rurale (OPG). En 2016, ces deux taxes ont rapporté 85 M€, affectés à la MSA et à FranceAgriMer.

## Savencia Le chiffre d'affaires bondit de 10 % en 2017

Le chiffre d'affaires du troisième transformateur laitier français progresse de 9,8 % à 4,8 milliards d'euros en 2017. « Cette croissance résulte de la hausse du prix des matières premières laitières », indique l'industriel. Les ventes de produits fromagers ont progressé de 6 %. Le chiffre d'affaires des autres produits laitiers s'est accru de 15 %, « en lien avec la hausse des cours du beurre, à l'exception de la France, où il n'a pas été possible de répercuter cette hausse », affirme Savencia.



CLAUDIUS THIRIET

AU VOL

## Se mettre Hulot dans la poche

La FNSEA a présenté, le 12 février au ministre Hulot, son « contrat de solutions » pour les produits phytosanitaires. Elle lui demande de jouer le médiateur face aux ONG radicales. Une réunion nationale sur les phytos en présence des quatre ministères concernés, des organisations agricoles et des ONG, était en effet prévue le 15 février. La FNSEA a invité le ministre à se rendre sur une ferme pionnière en matière de réduction des phytos.



T.DHELIN

## Inondations L'Académie d'agriculture monte au créneau

C'est une première. L'institution a publié un communiqué très argumenté pour démentir la responsabilité imputée à l'agriculture. Elle rappelle que les pratiques agricoles ne sont qu'un facteur mineur des inondations contrairement à l'artificialisation des sols. Les boucs émissaires, « c'est bien commode pour se dédouaner des compromissions, d'un urbanisme anarchique et de la perte de mémoire concernant les événements passés, mais cela n'est ni juste ni pertinent », assène-t-elle.

EN CHIFFRE

**-0,5 %**

C'est la baisse constatée entre 2017 et 2018 de la sole de céréales d'hiver en France, à 7,08 millions d'hectares. Après une hausse continue depuis 2012, cette sole avait fortement chuté en 2017 avant de diminuer encore légèrement cette année. Si les surfaces de blé tendre restent stables, à 4,96 millions d'hectares, celles de blé dur connaissent une baisse de 1,5 % et celles d'orges d'hiver, de 2,3 %. C'est la Lorraine qui enregistre la plus forte baisse des surfaces de blé tendre (-9 %) et d'orges (-9,5 %) au profit du colza qui rattrape en partie son retard après de mauvaises conditions climatiques en 2017.